Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260606-2026050611-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 5 Juin à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Pleine-Fougères s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Louis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/05/2026.

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : LECORVAISIER Manon, LEMONNIER Sandrine, MORIN Héloïse, RONDIN Perline, TRÉCAN Marilyne, MM : BIGUÉ Yann, BREHIN Pierrick, BRUNE Didier, CHAPPE Samuel, RICHARD Hervé, ROUSSEL Axel, TROMEUR Alban

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : HIVERT Sylvie à M. ROUSSEL Axel, MACE Marion à Mme TRÉCAN Marilyne, PIGEON Patricia à Mme MORIN Héloïse, M. GUILLOUX Sylvain à M. THÉBAULT Louis

Absent(s) : M. SORIN Rémi,Mme .CORDON Magali

A été nommé(e) secrétaire : M. BIGUÉ Yann

2026-05/06-11 – Eaux de Beaufort : travaux pôle d'échanges multimodal

Considérant que Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, un devis portant sur l'extension du réseau d'eau potable pour le projet de Gendarmerie, établi par le Syndicat des Eaux de Beaufort.

Considérant que Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette opération, évaluée à la somme de 8 723.12 € TTC base novembre 2024. Conformément à la réglementation syndicale, ces travaux sont à la charge de la commune. Le montant définitif de la dépense sera arrêté après la réalisation des travaux et la Commune devra en effectuer le versement correspondant par virement au compte du Syndicat à la Trésorerie de Dol de Bretagne - Monsieur le Trésorier Principal.

Madame Cordon quitte la salle pour le vote .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

-Adopte l'étude chiffrée du Syndicat Mixte Les Eaux de Beaufort

-Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires pour constituer le financement.

-S'engage à rembourser le montant de la dépense au syndicat mixte les eaux de Beaufort, par virement à son compte à la Trésorerie de Dol de Bretagne.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2026

Le Maire
Louis THÉBAULT

Secrétaire de séance
M. BIGUE Yann

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le
10/06/2026